

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OSSIAM JAPAN MINIMUM VARIANCE NR (UCITS ETF 1C(EUR) ISIN : LU1254453738),

un compartiment de la SICAV OSSIAM LUX

Société de gestion : Ossiam, société du groupe Natixis

Objectifs et politique d'investissement

Objectif d'investissement

Le Fonds OSSIAM JAPAN MINIMUM VARIANCE NR (« le Fonds ») vise à répliquer, avant les frais et dépenses qui lui reviennent, la performance de l'indice JAPAN MINIMUM VARIANCE NR (« l'Indice »), en yen (JPY), à la clôture des opérations.

L'Indice est un indice de capitalisation (réinvestissement des dividendes nets) exprimé en yen (JPY). L'Indice est calculé et publié par S&P Dow Jones Indices LLC (« l'Agent de calcul »).

L'indice JAPAN MINIMUM VARIANCE NR reflète la performance d'une sélection dynamique des 140 actions les plus liquides des plus grandes entreprises de l'indice S&P/TOPIX 150, qui est un indice pondéré par la capitalisation boursière (« l'Indice de base »). L'Indice de base suit la performance de 150 titres très liquides de grandes sociétés au sein de chacun des secteurs GICS® (normes mondiales de classification sectorielle) du marché japonais.

Les composantes de l'Indice sont pondérées en fonction d'un processus d'optimisation mis en œuvre par l'Agent de calcul. Pour cette raison, les expositions de l'Indice aux secteurs et aux sociétés diffèrent de celles de l'Indice de base.

Pour une description détaillée de l'Indice, voir la section « Description de l'Indice » de l'annexe consacrée au Fonds dans le Prospectus.

Politique d'investissement

Afin de réaliser son objectif d'investissement, le Fonds investit principalement, par le biais d'une réplique physique, dans la totalité ou dans une partie des actions incluses dans l'Indice, pour des pondérations quasiment identiques à celles de l'Indice. Le Fonds peut également, dans le respect des intérêts de ses Actionnaires, utiliser des swaps sur indices dans le but de s'exposer à l'Indice par le biais d'une réplique synthétique. En utilisant cette méthode, le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs dont la performance est échangée contre celle de l'Indice, d'un indice associé ou d'un portefeuille de ses composantes, par l'intermédiaire d'un contrat de swap conclu avec une contrepartie de swap.

Cette méthode engendre un risque de contrepartie, comme défini à la section « Profil de risque et de rendement » ci-dessous. En conséquence, la valeur d'inventaire nette par action du Fonds augmente (ou diminue) en fonction des variations de l'Indice. La contrepartie de swap doit être un établissement financier de premier ordre spécialisé dans ce type d'opération. Le Fonds peut conclure de multiples contrats de swap, auprès de contreparties ayant les mêmes caractéristiques susmentionnées.

Le Fonds peut, dans le respect des intérêts de ses Actionnaires, passer, partiellement ou totalement, de l'une à l'autre des politiques d'investissement ci-dessus (réplique synthétique ou physique). Dans le cadre des deux stratégies de réplique, le Fonds doit en permanence investir au moins 60% de ses actifs en actions ou droits émis par des sociétés dont le siège social est sis dans les pays de l'OCDE.

En outre, à titre accessoire, le Fonds peut utiliser d'autres instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement et effectuer des opérations de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que des opérations de pension, comme indiqué dans la section « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » du Prospectus.

La Devise de référence du Fonds est le yen japonais (JPY).

Les Actions UCITS ETF 1C (EUR) sont cotées sur une ou plusieurs places boursières. Les investisseurs peuvent acheter et vendre leurs Actions soit par l'intermédiaire de leur courtier habituel, lors de tout jour de bourse de la ou des place(s) boursière(s) concernée(s) qui est également un jour de transaction au Luxembourg, soit par l'intermédiaire d'une plate-forme de distribution de fonds. Veuillez contacter votre courtier pour des informations complémentaires. La Classe d'Actions UCITS ETF 1C(EUR) étant une classe de capitalisation, les revenus tirés du Fonds sont réinvestis. Pour de plus amples renseignements, veuillez lire la section intitulée « Souscription, transfert, conversion et rachat d'Actions » et la section intitulée « Informations pratiques » de l'annexe consacrée au Fonds dans le Prospectus.

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de moins de cinq ans.

Profil de risque et de rendement



Le Fonds se classe dans la 5^e catégorie de l'indicateur synthétique de risque et de rendement, qui repose sur des données historiques. En raison de son exposition aux marchés d'actions, le Fonds peut subir une volatilité significative, que son classement dans l'indicateur susmentionné reflète. Les données historiques ne sont pas nécessairement une indication fiable des données futures. La catégorie de risque susmentionnée n'est pas garantie et peut évoluer au fil du temps. Le capital du Fonds n'est pas garanti et sa valeur n'est pas protégée. La catégorie la moins risquée n'est pas totalement exempte de risque.

Risques spécifiques

Risque indiciel

La valeur des Actions du Fonds est liée à celle de l'Indice, qui peut augmenter ou diminuer. En conséquence, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la valeur de leurs placements peut augmenter ou diminuer. En outre, il est impossible de garantir que la méthodologie sous-jacente de l'Indice permettra de dégager un rendement supérieur à celui de toute autre stratégie d'investissement comparable ou que les investisseurs récupéreront leur investissement initial.

Risque lié aux instruments dérivés et aux contreparties

Le Fonds effectuant des opérations de swap, il s'expose potentiellement au risque de contrepartie et d'émetteur. En cas d'insolvabilité ou de défaillance de la contrepartie ou de l'émetteur, le Fonds peut subir une perte.

La valeur des opérations de swap peut varier en fonction de facteurs divers, incluant (sans s'y limiter) le niveau de l'Indice, les taux d'intérêt et la liquidité du marché des actions.

Risque lié à la concentration géographique

Les fonds qui concentrent leurs placements dans certaines régions peuvent encourir des pertes, notamment si l'économie de la région concernée subit des difficultés ou si les investissements deviennent moins attrayants dans cette région. En outre, les marchés sur lesquels les fonds investissent peuvent être affectés de manière significative par des conditions politiques, économiques ou réglementaires défavorables.

Veuillez lire la section du Prospectus intitulée « Risques généraux » pour de plus amples renseignements sur les risques.

Frais inhérents au Fonds

Les frais acquittés par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais par Classe d'Actions – Classe d'Actions UCITS ETF 1C(EUR)

Frais ponctuels facturés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	Commission de vente maximale 3,00 % Commission de réplique maximale sur les souscriptions 1,00 %
Frais de sortie*	Commission de rachat maximale 3,00 % Commission de réplique maximale sur les rachats 1,00 %

Ces chiffres sont le pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur avant qu'ils ne soient investis, ou du produit du rachat des placements avant qu'il ne soit versé.

Frais prélevés par le Fonds sur une période d'un an

Frais courants :	0,65 % par an
Ratio des frais totaux (TER)	

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance :	Néant
------------------------------------	-------

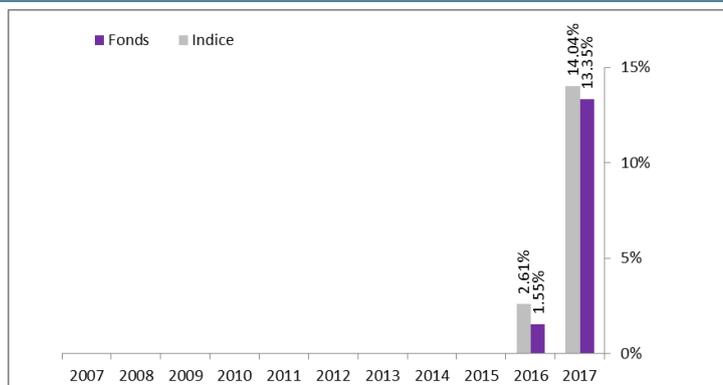
Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont des chiffres maximaux. Dans certains cas, l'investisseur paie moins – pour en savoir plus, consultez votre conseiller financier.

* Une taxe supplémentaire pouvant aller jusqu'à 2,00% peut être imposée à tout investisseur pratiquant un négoce excessif ou effectuant des activités de *market timing*.

Concernant les **frais courants**, le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2017. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Sont exclus de ce montant les frais de transaction du portefeuille, hormis les frais d'entrée ou de sortie payés par la SICAV lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour de plus amples renseignements concernant les frais, veuillez lire les chapitres « Charges et dépenses » et « Souscription, transfert, conversion et rachat d'Actions » du prospectus du Fonds, qui est disponible à l'adresse www.ossiam.com.

Performances passées



La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance future.

Ce diagramme illustre la performance de la Classe d'Actions UCITS ETF 1C(EUR), dans sa devise de cotation, nette des frais courants et hors droits d'entrée et de sortie.

Date de création du Fonds : 21 Décembre 2015

Date de création de la Classe d'Actions : 21 Décembre 2015

Informations pratiques

Dépositaire et Agent administrateur du Fonds

State Street Bank Luxembourg
49, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Société de gestion

Ossiam
6, Place de la Madeleine
75008 Paris

Heure limite de réception des ordres : 17h00 (heure du Luxembourg) le jour de transaction précédent

La valeur d'inventaire nette indicative du Fonds peut être consultée à l'adresse www.euronext.com. Des informations relatives au portefeuille du Fonds sont fournies dans les rapports annuels et semestriels du Fonds.

Des informations complémentaires concernant la SICAV et le Fonds (dont la version anglaise du prospectus complet, des rapports et des comptes de la SICAV dans son ensemble), ainsi que la procédure d'échange d'Actions d'un compartiment à un autre compartiment, sont disponibles gratuitement sur demande auprès du siège social de la Société de gestion ou du Dépositaire et Agent administrateur. Le prix par Action du Fonds peut être obtenu à l'adresse www.ossiam.com ou au siège social de la Société de gestion ou de l'Agent administrateur.

De plus amples informations relatives à la politique de rémunération mise à jour de la Société de gestion, y compris une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés et octroyés, sont disponibles sur le site Internet www.ossiam.com. Un exemplaire papier gratuit est disponible sur simple demande.

L'actif et le passif de chaque compartiment étant séparés, les droits des investisseurs et des créanciers relatifs à un compartiment donné sont limités à l'actif de ce compartiment, sauf disposition contraire dans les documents constitutifs de la SICAV. Le Fonds peut être assujéti à un régime fiscal spécifique au Luxembourg, ce qui, selon votre pays de résidence, peut avoir un impact sur votre investissement. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter votre conseiller. Ce Fonds satisfait aux critères de « fonds actions au sens de la loi allemande sur l'investissement », tel que décrit à la section fiscalité du Prospectus.

Informations complémentaires

Classe d'Actions	ISIN	Types d'investisseurs	Devise	Souscription minimum	Rachat minimum	Politique de dividendes	TER
UCITS ETF 1C(EUR)	LU1254453738	Tous types d'investisseurs*	Euro	1 000 000 EUR	1 000 000 EUR	Capitalisation	0,65 %

* Souscriptions sur le marché primaire uniquement pour les participants agréés et les investisseurs approuvés.

La responsabilité d'Ossiam ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Ce Fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Ossiam est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12 octobre 2018.